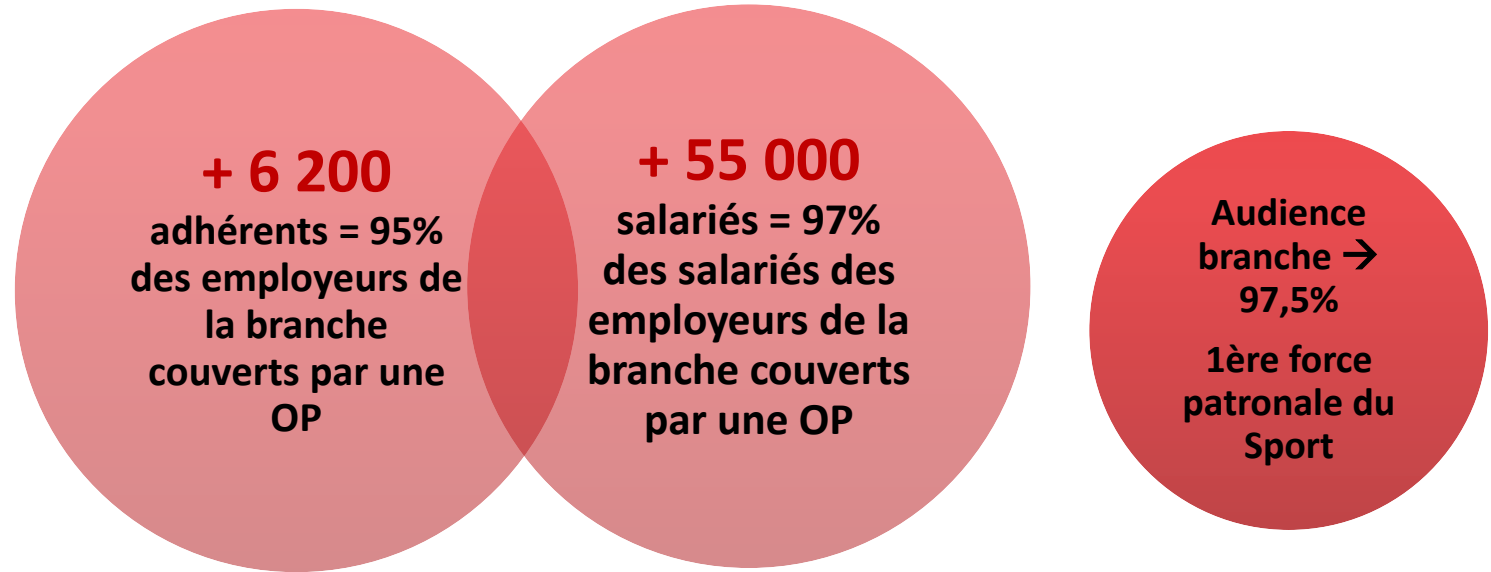


L'adhésion au CoSMoS pour vos structures affiliées

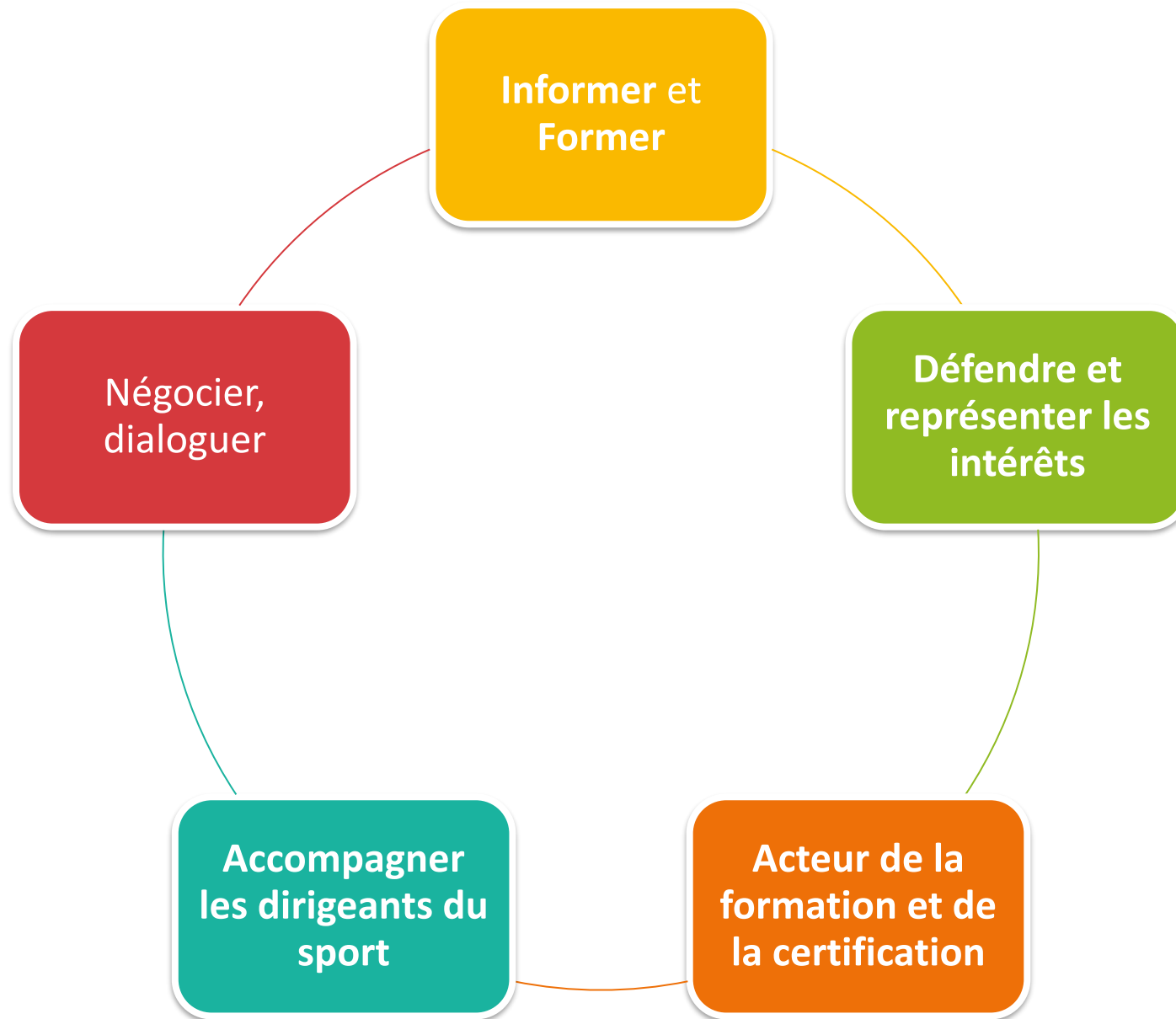
Offre 2021

Présentation du CoSMoS



- Depuis 1997, l'organisation de toutes les entreprises et employeurs du sport :
- Sport associatif et fédéral
 - Sport professionnel
 - Entreprises du secteur marchand (fitness, foot 5, escalade)
 - Organismes d'évènements (ASO, circuits, etc.)

Nos missions



Avec l'adhésion groupée en 2021:

- ✓ Professionnalisez vos clubs affiliés et vos organes déconcentrés en leur offrant :
 - Un service juridique (gestion des salariés, des contrats de travail, du temps de travail, formation, impacts crise Covid-19...) clé en main au quotidien,
 - Une source de documentation adaptée à leur activité (modèles de contrats de travail, fiches pratiques...),
 - Une information (CCNS, droit social...) en temps réel (newsletters, alertes info...),
 - Des formations à tarif avantageux...
- ✓ Faites remonter vos besoins pour que le CoSMoS adapte la CCNS à vos spécificités : évolution du périmètre du CDD d'intervention, amélioration du régime de complémentaire santé...

Avec l'adhésion groupée en 2021:

- ✓ Optimisez les fonds de la formation professionnelle et bénéficiez d'un accompagnement en matière d'alternance (mise en place d'un CFA...)
- ✓ Soyez représentés auprès des Pouvoirs publics (Ministère des Sports, Ministère du Travail, parlementaires...)
- ✓ Partagez vos problématiques en participant aux clubs RH du CoSMoS, à ses groupes de travail spécifiques, à ses journées d'information...

En résumé

Être une tête de réseau adhérente au CoSMoS c'est :

- ✓ Renforcer ses liens avec ses organes déconcentrés et ses clubs affiliés
- ✓ Assurer une protection aux dirigeants de son réseau fédéral à travers des services clés en main
- ✓ Faire peser sa voix dans les négociations de la branche et auprès de pouvoirs publics

Pour vos structures affiliées :

- L'adhésion est dématérialisée
 - Elle s'effectue via un lien spécifique vers le site du CoSMoS
- L'adhésion ne coûte rien à vos structures
 - Vous prenez en charge, en tant que tête de réseau, les cotisations des structures couvertes, suivant le montant que vous décidez de mobiliser. Pour rappel, le barème par structure emportée est le suivant :

Non employeur	10 €/an
Jusqu'à 7 salariés ETP	50 €/an
Plus de 7 à 20 ETP	100 €/an
Plus de 20 à 50 ETP	175 €/an
Plus de 50 à 500 ETP	600 €/an
Plus de 500 ETP	1 650 €/an

Immeuble le Baudran – Bâtiment D
21-37 Rue de Stalingrad – 94110
ARCUEIL

www.cosmos.asso.fr

Courriel : secretariat@cosmos.asso.fr

01.85.78.63.80